



Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e).....

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des informations concernant les plafonds des frais pédagogiques et m'engage à prendre en charge à titre personnel la différence si besoin.

Pour rappel, la prise en charge des frais pédagogiques par l'ANFH RHONE est de :

16 000 € maximum pour l'ensemble des formations avec une prise en charge au-delà qui sera laissée à l'appréciation du comité territorial

Signature de l'agent :

Date :